

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. **Dénomination et adresse de la société**

Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd. (« Tidewater » ou la « Société »)
222 - 3rd Avenue SW, bureau 900, Calgary (Alberta) T2P 0B4

2. **Date du changement important**

Le 23 juillet 2019

3. **Communiqué**

Un communiqué a été diffusé le 23 juillet 2019 par l'intermédiaire de Cision puis déposé sur SEDAR.

4. **Résumé du changement important**

La Société a annoncé qu'elle a conclu avec un syndicat de preneurs fermes codirigé par Marchés des capitaux CIBC et Financière Banque Nationale (avec le syndicat, les « preneurs fermes ») une convention aux termes de laquelle les preneurs fermes se sont engagés à acheter, par voie de prise ferme, des débentures subordonnées convertibles non garanties à 5,5 % d'un capital global de 75 000 000 \$ (les « débentures »).

La Société a également annoncé qu'elle avait conclu avec Pipestone Energy Corp. (« Pipestone Energy ») une convention visant l'acquisition d'une participation directe exclusive dans une batterie de réservoirs stratégique dotée d'une capacité de compression de 30 Mpi³/j de gaz brut et de traitement de 5 400 b/j de condensat et d'évacuation d'eau connexe (la « batterie de réservoirs située à l'est de Pipestone »).

5.1 **Description circonstanciée du changement important**

Tidewater a annoncé qu'elle a conclu un financement par voie de prise ferme visant des débentures d'un capital de 75 millions de dollars (le « financement par débentures convertibles ») avec un syndicat de preneurs fermes codirigé par Marchés des capitaux CIBC et Financière Banque Nationale inc. Les débentures auront un coupon de 5,5 pour cent par année et un prix de conversion de 1,86 \$ par action ordinaire de Tidewater (une « action ordinaire »). La Société a attribué aux preneurs fermes une option de surallocation leur permettant d'acheter des débentures supplémentaires d'un capital global maximal de 11,25 millions de dollars, selon les mêmes modalités, qu'ils pourront exercer en totalité ou en partie à tout moment dans les 30 jours suivant la clôture initiale du financement par débentures convertibles.

Le produit net tiré du financement par débentures convertibles sera initialement affecté à l'acquisition de la batterie de réservoirs située à l'est de Pipestone et au remboursement de la facilité de crédit de Tidewater, que l'on prévoit par la suite utiliser à hauteur d'environ 25 000 000 \$ pour accroître la capacité de traitement de liquides de Pipestone et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Les débentures seront offertes dans toutes les provinces du Canada aux termes d'un prospectus simplifié et dans certains autres territoires dont les preneurs fermes et Tidewater pourraient convenir.

La Société a également annoncé qu'elle a conclu avec Pipestone Energy une convention visant l'acquisition d'une participation directe exclusive dans la batterie de réservoirs située à l'est de Pipestone (la « convention d'acquisition »), qui sera située à environ 24 km directement à l'est de l'usine 1 de Pipestone et qui consistera en un agrandissement de l'infrastructure actuelle de Tidewater qui dessert Pipestone Energy. La contrepartie en espèces totale maximale payable aux termes de la convention d'acquisition s'établit à 30 millions de dollars et elle sera composée d'un paiement en espèces initial effectué par Tidewater d'environ 14 millions de dollars qui permettra d'acheter l'infrastructure existante de compression, de génération d'électricité et d'évacuation des eaux ainsi que les équipements de

l'installation, et elle sera assortie d'un engagement d'un maximum de 16 millions de dollars visant à finaliser la conception, la construction et l'exploitation de la batterie de réservoirs située à l'est de Pipestone, qui devrait prendre fin dans les 12 à 18 prochains mois.

Parallèlement à la conclusion de la convention d'acquisition, Pipestone Energy a conclu avec Tidewater d'autres conventions d'engagement qui visaient des projets actuels et futurs de Tidewater dans le secteur de Pipestone, dont les suivants :

- un engagement d'achat ferme d'une durée de 10 ans pour la compression, la séparation et le traitement des liquides à la batterie de réservoirs située à l'est de Pipestone;
- une prolongation de l'engagement d'achat ferme actuel de Pipestone Energy visant une capacité de 30 Mpi³/j à l'usine 1 de Pipestone, qui passera d'une durée de 5 ans à 10 ans;
- un engagement d'achat ferme visant une capacité de 20 Mpi³/j d'une durée de 10 ans pour le projet relatif à l'usine 2 de Pipestone proposé de Tidewater, sous réserve de l'obtention pour le projet d'une décision d'investissement définitive de la part de Tidewater au plus tard à la fin de 2019 et de la mise en service de l'usine 2 de Pipestone proposé par Tidewater au plus tard à la fin du deuxième trimestre de 2022;
- l'affectation pour une durée de 10 ans d'une installation existante de Pipestone Energy au projet d'accroissement du traitement des liquides de Tidewater.

Mise en garde

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

La présente déclaration de changement important renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens donné à ces termes dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, on peut repérer les énoncés prospectifs à l'emploi de termes tels que « anticiper », « croire », « continuer », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « objectif », « en cours », « perspective », « potentiel », « projeter », « planifier », « cibler », de verbes conjugués au futur ou au conditionnel ou de termes semblables indiquant des résultats, des événements ou un rendement futurs. Plus particulièrement, la présente déclaration renferme des énoncés prospectifs portant notamment sur le financement par débentures convertibles et l'emploi du produit, l'acquisition par Tidewater d'une participation directe exclusive dans la batterie de réservoirs située à l'est de Pipestone et l'achèvement projeté de la batterie de réservoirs située à l'est de Pipestone.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur différentes hypothèses qui pourraient se révéler inexactes. Rien ne garantit que les hypothèses, les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels les énoncés prospectifs sont fondés se concrétiseront. Les énoncés prospectifs comportent des risques, des impondérables et des hypothèses et ne devraient pas être considérés comme des garanties de rendement futur. Les résultats réels obtenus différeront des renseignements fournis dans les présentes en raison de différents risques et de différents impondérables, connus et inconnus, et d'autres facteurs. Par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs qui figurent dans la présente déclaration, puisqu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs réels diffèrent considérablement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans les énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans la présente déclaration de changement important ne sont valables qu'en date des présentes et sont expressément visés par la présente mise en garde. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à modifier ces énoncés, ni à tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf dans la mesure requise par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les débentures offertes, et les actions ordinaires qui seront émises à la conversion ou au rachat de celles-ci, ne sont pas et ne seront pas inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis

en l'absence d'inscription ou de dispense applicable des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933. La présente déclaration ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les actions ordinaires aux États-Unis.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Sans objet

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet

7. Information omise

Aucune

8. Membre de la haute direction

Le membre de la haute direction de la Société qui est bien renseigné à propos du changement important et de la présente déclaration est le suivant :

M. Joel MacLeod
Président du conseil, président et chef de la direction
Téléphone : 587-475-0210
Courriel : jmacleod@tidewatermidstream.com

9. Date de la déclaration

Le 30 juillet 2019